

Direction Opérationnel d'Ouargla
Sous- Direction Technique
Département Réseau de Transport
Tel/Fax : 029 – 70 – 42 – 50

 Réf : DOT-OGX/SDT/DRT/16/2022

A

Monsieur le Responsable de **GROUPEMNT EURL CIVILS WORK ZABAT et ETS ADJAINE**

OBJET : Mise en Demeure.

- Vu le contrat N ° AT / DO30 / SDFS / DAL / S - ACH / M / N ° 003 / 2022 Portant Sur les Travaux de Réalisation des travaux pose câble FO entre CT Ouargla ET LIMITE de WILLAYA RN 51-BIS PK 142.

-Vu le délai contractuel arrête à 70 jours calendaires.

-Vu l'ODS de démarrage N ° 05 / 2022 du 01/06/2022.

- Vu PV d'ouverture de chantier le 26/06/2022.

--Vu le taux d'avancement enregistré à savoir **80 %**

. Votre entreprise **GROUPEMNT EURL CIVILS WORK ZABAT et ETS ADJAINE**
Immatriculé au registre de commerce N ° 30/00-123689B05.

Est MISE EN DEMEURE à L'effet.

-De prendre toutes les mesures nécessaire pour rattraper le retard enregistré dans un délai de **8 jours**.

- De renforcer le chantier des travaux matériel et humains pour l'achèvement des travaux dans les plus brefs délais

-Veiller à la bonne exécution des travaux conformément aux clauses contractuelles

Faute d'obtempérer aux injonctions de la présent mise en demeure, et sans préjudice des autres recours qu'Algérie télécom détient au titre de

contrat, il sera procède à l'application des mesures coercitive prévues par la règlementation en vigueur.

Veillez croire, monsieur à l'expression de mes salutations les plus respectueuses.



الاتصالات الجزائرية
شركة ذات مساهمة
- 04 -
العملياتية
الاتصالات ورقلية

Director Opérationnel
des Télécommunications Ouargla
Signé : NAAM Bouhafs
14 أكتوبر 2022